



Voisin qui me réveille toutes les nuits

Par Rosalind

Bonjour,

Je ne sais pas du tout dans quelle catégorie placer mon message, n'hésitez pas à me préciser si je fais erreur et je le déplacerai.

Je viens demander conseil concernant une question de soi-disant tapage nocturne.

Je m'explique, mes voisins du dessous sont bruyants et vivent la nuit. Je leur ai déjà mis un mot leur expliquant tout ce qu'ils faisaient qui était dérangeant, comprenant leurs ébats avec le lit qui tambourine (explose) contre mon mur, Madame qui crie toute la journée et la nuit sur Monsieur, leurs bruits de pas qui ressemblent à ceux d'un hippopotame ainsi que leurs douches en pleine nuit, toujours après 22h bien en semaine.

Ils ont fait des efforts la nuit et je n'ai plus trop eu de problèmes avec eux depuis un mois (ils viennent d'emménager).

Sauf que maintenant, Monsieur décide de prendre des douches non plus à 23h mais carrément en pleine nuit et je me fais réveiller à chaque fois. Ce sont des douches qui durent 10-15 minutes, avec le volume de bruit qui varie, la douche s'éteint, s'allume, s'éteint, s'allume. C'est insupportable la nuit.

Bien sûr, j'ai conscience que mon voisin peut se doucher quand il veut comme bon lui semble et qu'une douche n'est pas forcément considérée comme du tapage nocturne, et là réside la difficulté de mon problème. Sachant que je leur ai déjà mentionné leurs douches tardives dans mon mot, je ne vois pas l'utilité de leur remettre un autre mot si ce n'est me faire passer pour une intolérante. Mais pendant ce temps, je ne dors pas.

Je précise qu'à mon avis, c'est surtout moi et pas les autres voisins qui les entendent. Mon appartement est agencé comme le leur, ce qui fait que ma chambre et ma salle de bains sont au-dessus de leur chambre et salle de bains, et donc c'est un peu comme si je vivais avec eux car j'entends tout leur bruit notamment les bruits sourds.

À savoir aussi que l'immeuble est mal isolé car très ancien, cependant les voisins ne font aucun effort.

D'après vous, que pourrais-je faire avant de penser à déménager ?

Par ESP

Savoir aussi que l'immeuble est mal isolé car très ancien,

Bonjour et bienvenue

La seule chose que vous pouvez faire est de demander à votre bailleur d'intervenir auprès du propriétaire de l'appartement du dessous.

Ce dernier devra agir envers ses locataires.

Si pas de résultat, il ne vous restera que le déménagement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Nous ne savons pas si les appartements sont loués ou occupés par leurs propriétaires.

Dans tous les cas, l'occupant d'un logement qui subit des troubles a, en théorie du moins, une action contre l'auteur des troubles. Mais si les troubles viennent du fait que l'isolation phonique est mauvaise, il n'y a rien d'autre à faire que de déménager.

Si les deux logements sont loués et appartiennent au même bailleur, celui-ci, en théorie du moins, doit intervenir parce qu'il doit une jouissance paisible du logement à son locataire.

Si les deux logements sont loués et appartiennent à deux bailleurs distincts, le bailleur du locataire victime de troubles n'est pas tenu d'intervenir parce qu'il n'est pas responsable du fait des tiers (article 1725 du code civil).

Par janus2

Bonjour,

Comme vous le dites vous-même, le problème ici est que l'on ne peut pas interdire à une personne de prendre une douche, fut-ce en pleine nuit !

Par eric_1973

Bonjour,

J'ai par le passé vécu une situation similaire (mais avec voisin du dessus et dans un très ancien immeuble).

J'ai fini par dormir entre baignoire et lavabo avec des boules quies pour éviter les fêtes qui se déroulaient au dessus de ma tête...

J'ai déménagé 9 mois plus tard...ma meilleure décision.